

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 octobre 2017

Présents : Carole FAYOLLE – Jean-Guy GENESTE – Véronique TRIBOULET – Christian MOREAU - Jean-Louis MERCIER - Franck BERCHEM – Stéphanie BOUTROUX – Thierry MAROLLES – Roberte NEBOUT - Fabrice POTHIER (11)

En retard : Odile VILLENEUVE

Excusés : Franck ROYER pouvoir à Carole FAYOLLE

La séance débute à 20h15.

1) Approbation du compte-rendu du 29 septembre

Petite précision : l'indice 479 (Dominique Charondière) est pour un 35h (temps complet)

Sur fiche de salaire il sera proratisé pour 30h

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

Arrivée d'Odile VILLENEUVE

2) Indemnité comptable du Trésorier

Pour 2017, l'indemnité est demandée par le trésorier est de :

En brut : 406,07 €

En net : 370,11 €

Ce qui n'est pas excessif au vu des sommes que certaines communes de l'agglomération par exemple doivent payer. Il a d'ailleurs été demandé en conseil communautaire, s'il y avait possibilité pour les communes de refuser de payer cette indemnité ; la réponse est compliquée dans le sens où une commune peut toujours avoir besoin de son trésorier dans l'année ; ce qui revient à dire que si on ne le paye pas il fera son travail mais en cas de problème on ne pourra pas compter sur lui ! On peut aussi réduire l'indemnité.

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (12)** pour le paiement total de l'indemnité au trésorier.

3) Vente lot n° 13 – Lotissement Château des Mussets

Le lot (du milieu) est retenu par M. Youenn MACUIBA et Melle Anaïs CRAPEL.

Superficie : 1162 m²

Cadastrée ZL132P

Prix : 32 536,00 € HT

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (12)** d'autoriser Mme Maire à signer le compromis de vente puis la vente du terrain.

Pour info restera 1 lot (n°14) de 975 m² pour un prix de 27 300,00 € HT

4) Convention de partenariat relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation Vico

Un plan de formation existe déjà pour les 3 villes : Vichy, Cusset et Bellerive.

Il s'agit là de l'adapter pour les autres communes de l'agglomération. Elle concernera tous les agents, chacun dans sa compétence. Elle permettra entre-autre aux agents de se rendre en formation sur l'agglomération vichyssoise et non plus dans tout le département, voir dans les départements limitrophes.

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (12)** d'autoriser Mme Maire à signer la convention de partenariat.

Infos complémentaires :

Les évaluations auront lieu en janvier 2018 pour l'année 2017

La longue maladie de Françoise PARIS est acceptée pour un an (6 mois renouvelables 6 mois) ; 1^{er} arrêt de travail jusqu'en mars 2018

5) Nouveaux statuts de Vichy Communauté

Des nouveaux statuts de Vichy Communauté sont rendus nécessaires après la fusion entre Vichy val d'Allier et la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise.

Il est demandé aux 38 communes membres de Vichy Communauté d'adopter les nouveaux statuts proposés par Vichy Communauté validés en Conseil Communautaire du 28 Septembre 2017.

Vote : le conseil municipal, à l'unanimité des membres (12) valide ces nouveaux statuts

6) Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Le Conseil d'administration du centre de gestion, le 1^{er} septembre 2017, a validé la périodicité de deux ans pour tous les agents territoriaux concernant les visites périodiques. Toutefois une surveillance médicale particulière s'appliquera selon un rythme défini par le médecin de prévention à l'égard de certains personnels (travailleurs handicapés, - 18 ans, femmes enceintes, etc...). Des visites complémentaires pourront également être possibles sur demande motivée écrite.

Aussi, il demandait de signer une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Vote : le conseil municipal, à l'unanimité des membres (12) autorise Mme Maire à signer la convention d'adhésion.

7) Questions diverses

Néant

Fin des débats : 21h30